ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

développement durable

Question écrite n° 9533

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur le fait que la France se place au 2e rang des pays les moins pollueurs d'Europe vu que les voitures vendues dans l'Hexagone au premier trimestre 2007 ne consomment en moyenne que 5,81 litres/100 kilomètres, contre 7,48 pour les suédoises ou 6,89 pour les allemandes. Le Portugal étant premier avec 5,64 litres/100 kilomètres (source CCFA). La FNTR (Fédération nationale du transport routier) a souhaité participer à la lutte contre l'effet de serre en proposant d'augmenter l'utilisation de biocarburant, d'interdire les dépassements et de réduire de 90 à 80 kilomètres/heure la vitesse des camions sur autoroutes. Il souhaite connaître la position du Gouvernement à ce sujet.

Texte de la réponse

Le comité interministériel de la sécurité routière du 13 février 2008 a décidé d'ouvrir une réflexion sur la vitesse maximale réglementaire des poids lourds sur les autoroutes. Cette mesure nécessite effectivement une vaste concertation du fait de son impact économique et international et doit garantir une concurrence loyale de ce secteur. Cependant, le Gouvernement encourage toute initiative en ce domaine, même si une mesure réglementaire n'est pas envisagée pour le moment. Dans l'immédiat, il a été décidé d'accroître les contrôles de vitesse et de charge des véhicules, ce qui renforcera le respect des limitations déjà existantes. En effet, en 2007, 47 % des conducteurs de poids lourds (contre 37 % des automobilistes) ont dépassé les vitesses maximales autorisées. Concernant l'interdiction de dépassement pour les poids lourds, le comité interministériel a décidé de poursuivre les expérimentations sur ce sujet sur des sections présentant certaines caractéristiques en termes de niveau de trafic et de proportion de poids lourds. La finalisation précise des sections qui seront retenues est actuellement en cours d'étude par les gestionnaires routiers, en concertation avec les fédérations régionales de transporteurs routiers.

Données clés

Auteur : M. André Wojciechowski
Circonscription : Moselle (7e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 9533
Rubrique : Transports routiers
Ministère interrogé : Transports
Ministère attributaire : Transports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 6 novembre 2007, page 6825
Réponse publiée le : 25 novembre 2008, page 10277